

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille onze, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/07/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Christine RIFFAUD, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Luc HADJADJ, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Alain FAUCHER, Patrick DESCHARLES, Catherine GAUTHIER, Philippe STEYEART, Béatrice DUFOUR, Monique REIX-BUSSY.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011 – 099 : TOURISME – ACQUISITION DES VISIOGUIDES – PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Contrat de Pôle Structurant signé avec la région Limousin en 2009

Vu l'avenant au Contrat de Pôle Structurant signé avec la région Limousin en date du 27 décembre 2010

Monsieur le Président rappelle que la Région Limousin a, dans le cadre du Contrat de Pôle Structurant de Noblat, signé avec la commune de Saint-Léonard de Noblat et la Communauté de Communes de Noblat, prévu de subventionner l'intercommunalité de Noblat pour l'acquisition de visioguides géolocalisés qui seront mis à disposition des usagers à l'office de tourisme.

Le taux de subvention est de 20 % est la dépense maximale retenue par la Région Limousin est de 25 000 € HT.

Monsieur le Président précise que l'offre retenue, de la société ISP Informatique - GPTO, s'élève à 30 440 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Acquisition de visioguides, de licences, création des circuits...	30 440,00	Conseil Régional	6 000,00
		Autofinancement	24 440,00
TOTAL € HT	30 440,00	TOTAL € HT	30 400,00

Donne tout pouvoir Monsieur le Président à solliciter une subvention de 6 000 € du Conseil Régional du Limousin.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 juillet 2011

Le Président,

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 15.07.2011

Publié ou notifié

Le : 08.07.2011



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2011-099-Tourisme-Plan de financement des visioguides

Date de transmission de l'acte : 15/07/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 15/07/2011

Numéro de l'acte : 2011-099 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110708-2011-099-DE

Date de décision : 08/07/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes